



ELECTION PRESIDENTIELLE 2022

II. Promouvoir une pêche et une aquaculture françaises combinant durabilité et rentabilité

Conforter la place de la pêche dans l'économie bleue

Question 4. L'économie bleue implique de multiples usages de l'espace maritime - des activités touristiques jusqu'au fret. La pêche est dans ce contexte un acteur contribuant au développement des territoires littoraux. Comment garantirez-vous aux pêcheurs qu'ils y conserveront une place majeure ?

Les réponses sont données par candidats, dans l'ordre alphabétique

Anne Hidalgo, Parti Socialiste

Les usages de la mer sont communs à des nombreux acteurs. Il importe de partager dans un premier temps une vision commune au niveau de chaque façade maritime. La démarche « Mer Littoral 2030 » avec l'adoption des documents stratégiques de façade doit être confortée, notamment dans le cadre des comités de suivi. La gouvernance portuaire doit également être revivifiée, notamment en prenant appui sur les Conseils portuaires.

Yannick Jadot, Europe-Ecologie-Les Verts

La pêche a toute sa place dans l'économie bleue. Revoir la gouvernance passe aussi par le fait de donner la main aux pêcheurs localement, par pêcherie, pour décider collectivement de la meilleure manière de faire perdurer leur activité. Nous accompagnerons les initiatives. Nous encouragerons les circuits courts : à l'image des Associations de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), nous soutiendrons le développement de structures similaires dans la pêche, afin de recréer le lien entre les professionnel·le·s de la mer et les habitant·e·s proches des littoraux.

Concernant les orientations futures de l'économie bleue, nous sommes particulièrement préoccupés par les récentes prises de position du gouvernement français concernant l'exploration des grands fonds marins et l'exploitation minière qui pourrait en découler. En plus des impacts climatiques et environnementaux colossaux que ces activités seraient susceptibles d'engendrer, des études scientifiques estiment que l'exploitation minière des grands fonds marins conduirait à des impacts négatifs directs sur le secteur de la pêche, notamment sur certaines espèces migratrices comme les thons, que les pêcheurs français ciblent en Europe comme à l'international.

Nous nous opposons donc à toute forme d'accaparement des mers" au détriment des activités plus traditionnelles importantes pour la sécurité alimentaire et soutenons un moratoire international immédiat sur l'exploitation minière des fonds marins, sur lequel le gouvernement français s'est abstenu en Septembre lors du congrès mondial de l'UICN.

Marine Le Pen, Rassemblement National

D'abord, en garantissant que toutes les activités qui nuisent aux possibilités de pêche et qui ne sont pas indispensables à notre pays, s'arrêtent. Nous parlons-là, en particulier, des éoliennes en mer qui sont en train de détruire notre écosystème marin. Nous ne sommes cependant pas fermés aux recherches concernant d'autres énergies prometteuses comme l'utilisation du courant marin, mais à titre strictement expérimental et de façon limitée.

Il faut ensuite poser un constat : les politiques conduites depuis des années ont pour conséquence que les professionnels de la pêche sont maintenant loin derrière le tourisme en terme d'importance économique dans l'économie littorale. Nous sommes très loin des années 1970-1980 où la pêche faisait jeu égal dans le rapport de force et pouvait peser sur les décisions politiques. C'est un grand dommage. Nous pensons donc en premier lieu que nos politiques, qui redonneront des perspectives économiques à la pêche, permettront d'assurer un usage plus équilibré du littoral pour la simple et bonne raison que la pêche pèsera plus lourd dans la balance. Il faudra également veiller à la prise en compte de la spécificité de la pêche ultramarine dans les décisions qui la concerne.

Plus simplement, les pêcheurs sont des acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire de la France, et de la valorisation de son espace maritime gigantesque est actuellement délaissée. Tout comme les agriculteurs qui entretiennent nos campagnes, les pêcheurs connaissent la mer et la pratiquent, bien souvent depuis plusieurs générations. À ce titre, leurs représentants devront systématiquement avoir un siège dans toutes les grandes décisions que prendra le futur gouvernement de la France dans les orientations de sa politique maritime.

On observe de plus en plus une dérive de la privatisation des océans, via des associations environnementalistes derrière lesquelles se cachent des grands financiers. La France luttera contre ce phénomène par l'établissement d'un fond souverain bleu qui aura pour but d'empêcher les spéculateurs de s'approprier notre bien commun qu'est notre ZEE.

Emmanuel Macron, La République En Marche

La pêche française apporte beaucoup à nos territoires. C'est-à-dire qu'au-delà de ce que cela génère en économie directe, ce sont des ports, des criées, des lycées maritimes, des familles entières qui vivent de cette activité. C'est une activité structurante pour l'ensemble du littoral, car diffuse et profondément ancrée. Une France sans pêcheurs ne serait pas tout à fait la même...

Sur certaines façades, le travail de planification n'a pas assez impliqué les représentants de la pêche. C'est pourquoi il faut que nous renforçons notamment les structures professionnelles. La mer et le littoral sont des espaces où les usages y sont multiples et parfois concurrents. Le rôle de l'État et des élus locaux est de planifier ces usages, dans la concertation.

Le Plan d'Actions pour une Pêche Durable a identifié ce sujet de la gouvernance, nous serons aux côtés de la filière pour l'accompagner.

Valérie Pécresse, Les Républicains

La France a des progrès à faire en matière de planification de l'espace maritime et de résolution des conflits d'usage. Conformément à la législation européenne, la planification de l'espace maritime doit tenir compte des particularités de chaque région marine, des activités existantes et futures et de leurs impacts sur l'environnement ainsi que sur les ressources naturelles. Elle doit en outre prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux pour soutenir le développement durable et la croissance dans le secteur maritime, en appliquant une approche fondée sur les écosystèmes, et pour promouvoir la coexistence des activités et des usages pertinents. Les solutions doivent être locales et associer tous les acteurs concernés, en premier lieu les pêcheurs.

Je veillerai à ce que chaque projet majeur d'investissement dans l'économie maritime soit étayé par des études d'impact rigoureuses, respecte l'approche écosystémique et fasse l'objet d'une consultation approfondie avec tous les secteurs potentiellement impactés notamment les pêcheurs. La pêche en tant qu'activité historique structurante de plusieurs régions du littoral doit être respectée dans son antériorité et son droit à la pérennité.

L'économie bleue est certes porteuse de risques pour la pêche, mais aussi d'opportunités en termes de diversification économique et de co-gestion de l'espace maritime et des zones marines protégées. Les pêcheurs y ont toute leur place.

Eric Zemmour, Reconquête

Le développement de l'économie bleue, dans les années à venir, va être conditionné par l'usage qui est fait des espaces maritimes. Ceux-ci subissent de plus en plus les effets de nouvelles activités, pratiques ou réglementations qui ont tendance à s'exclure les unes des autres : l'éolien en mer, les aires marines protégées notamment. Il en résulte une logique de planification qui s'inspire trop d'une territorialisation. Ce n'est pas ma vision de cet espace que sont les eaux françaises. Je conçois la mer comme un espace de liberté et de souveraineté.

Dans ce contexte, j'introduirai par une loi nouvelle (qui s'imposera aux directives européennes du domaine, selon mon programme de souveraineté) le principe de coexistence des activités en mer : aucune activité ne pourra être exclusive dans une zone donnée (hors zones de tailles restreintes). Cela mettra donc fin aux interdictions de pêche dans des zones qui, aujourd'hui, sont réservées à l'éolien en mer par exemple. Par ailleurs, j'annulerai tous les projets éoliens en mer qui n'ont pas encore atteint un stade irréversible.

Dans le cadre d'une mission interministérielle de simplification administrative, le ministère des Littoraux sera chargé de supprimer dans les instances de concertation tels que les conseils maritimes de façade la présence d'associations militantes et idéologiques. Elles y seront remplacées par des élus locaux, plus à même de porter la voix de leurs électeurs, de scientifiques et de représentants des riverains, usagers, plaisanciers et professionnels (marins et armateurs, armements et salariés à la pêche, au commerce, professionnels des loisirs nautiques, etc.).

Question 5. Les chantiers éoliens offshore se multiplient sur l'ensemble des façades maritimes françaises, réduisant progressivement les zones de pêche, sans que les pêcheurs ne soient suffisamment consultés en amont ou leurs avis pris en compte. Quelle est votre position sur ce sujet ? Comme ferez-vous coexister activités de pêche et développement des énergies marines renouvelables ? Quelles garanties pouvez-vous apporter aux pêcheurs quant à la bonne cohabitation de ces activités à des niveaux compatibles avec les enjeux socio-économiques ?

Anne Hidalgo, Parti Socialiste

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie prévoit une ambition pour le développement de l'éolien offshore à hauteur de 1GW par an. Le choix des sites d'implantation se fait selon les procédures établies par la Commission Nationale du Débat Public. La concertation doit déboucher sur des sites qui présentent les moindres contraintes et faire l'objet d'une recherche de consensus. Il est nécessaire d'avoir une analyse fine des impacts socio-économiques, de chercher à les réduire et de prévoir des mécanismes de compensation.

La recherche de solutions technologiques autorisant le développement opérationnel de l'éolien flottant doit être fortement accompagnée, permettant en s'éloignant des côtes de minimiser les impacts.

Yannick Jadot, Europe-Ecologie-Les Verts

Les scénarios "100% renouvelables" développés par l'ADEME prévoient un développement important de l'éolien. Le rapport évalue aussi l'espace nécessaire au développement de l'éolien en mer. Dans le cas de référence (10 GW), 1 000 km² seraient occupés par des parcs éoliens en mer, soit 0,3 % du domaine public maritime localisé à moins de 22 km (12 milles) des côtes. Les installations elles-mêmes n'occuperaient que 10km². "Le reste de la superficie occupée reste potentiellement compatible avec les autres usages tels que la plaisance, certaines activités de pêche, ou la mise en place de réserves naturelles," ajoute le rapport.

La pêche constitue la plus vieille activité humaine en mer. Elle est vitale pour de nombreuses communautés côtières qui en dépendent directement (emplois directs et indirects tout au long de la chaîne de valeur). Il est fondamental que le développement de l'éolien en mer se fasse de la façon la plus harmonieuse possible avec les activités de pêche. Les pêcheur-se-s et leurs représentant-e-s doivent être impliqués dès le début du montage des projets, y compris dans le choix des zones d'implantation.

La situation de cohabitation parfaite n'existe pas mais on peut noter que des expériences en termes de cohabitation des deux activités ont lieu en Europe et s'avèrent positives. S'il semble certain que les techniques de pêche comme les chaluts en contact avec le fond, ne peuvent coexister que difficilement au milieu des parcs éoliens (risque d'arrachage des câbles sous-marins), ce n'est pas le cas de toutes les techniques de pêche. La possibilité pour des techniques de pêche passive (casiers...), des fileyeurs ou encore de l'aquaculture de se développer au milieu des parcs éoliens ou à proximité immédiate doit être explorée. Par ailleurs, l'effet de réserve et l'effet de débordement pourrait permettre une augmentation de certaines populations de poissons à proximité des parcs éoliens, ce qui pourrait bénéficier aux pêcheurs qui pêchent à proximité.

Pour certains parcs éoliens, le développement même du parc éolien s'est fait en lien avec les pêcheurs. Des choix ont été faits, par exemple concernant la disposition des câbles électriques, pour que ceux-ci impactent moins les activités de pêche, y compris celles en contact avec le fond. Une barrière majeure à l'existence de modèles économiques rentables de cohabitation semble être le coût prohibitif des assurances pour les pêcheurs. C'est d'autant plus un problème que les premiers touchés sont les petites entreprises de pêche.

Afin de limiter les effets sur la pêche côtière (qui est pratiquée par les petits pêcheurs), il semble préférable que les parcs éoliens soient installés à bonne distance des côtes, malgré l'augmentation du coût du projet que cela induit (raccordement au réseau, profondeur plus importante...). L'impact de l'éolien en mer sur la petite pêche côtière nous apparaît moins important que l'impact de l'industrialisation de la pêche, la concentration des quotas dans les mains des plus gros, la surpêche,

le changement climatique et la pollution. Il y a une forme d'hypocrisie de la part de certains acteurs opposés à l'éolien en mer à ne défendre la pêche artisanale que face à l'éolien mer mais pas face aux autres phénomènes qui la menacent.

Marine Le Pen, Rassemblement National

Sous l'impulsion de l'Union européenne et son chimérique « Pacte vert », la France doit prendre le pas en matière d'éolien offshore bien qu'elle soit capable de produire suffisamment d'énergie décarbonée grâce à son vaste parc nucléaire. Ces gigantesques parcs éoliens en mer, dont la construction est prévue ou a déjà commencé sur les façades nord et ouest de la France, représentent une menace pour la ressource halieutique et chassent les pêcheurs de leurs espaces de travail. On citera en exemple le cas de la Baie de Saint-Brieuc, zone classée Natura 2000 mondialement célèbre grâce à ses coquilles Saint-Jacques, où les débuts des travaux ont déjà occasionné dans cet espace précieux et fragile plusieurs fuites de liquide chimique.

Il faut en finir avec le mythe selon lequel l'éolien serait une énergie écologique. Marine Le Pen présidente de la République refusera tout nouveau projet éolien, marin comme terrestre, parce qu'il s'agit d'une énergie peu fiable, peu rentable, coûteuse, dont l'impact esthétique et environnemental est négatif. Elle imposera un moratoire sur tous les projets en cours et s'attèlera au démantèlement des parcs éoliens existants.

Pour le reste des énergies marines renouvelables, il faudra voir au cas par cas. Nous n'entreprendrons pas de projets susceptibles de porter un coup à la pêche déjà bien éprouvée par le Brexit et le Covid.

Emmanuel Macron, La République En Marche

Si nous voulons atteindre l'objectif ambitieux d'une neutralité carbone en 2050, nous devons sortir des énergies fossiles au plus vite et développer une offre de mix énergétique composée du nucléaire et d'énergies renouvelables. La guerre en Ukraine nous rappelle cette nécessité.

C'est pourquoi je souhaite accélérer la production d'électricité par les énergies renouvelables marines. L'éolien en mer se développera pour atteindre 50 parcs en 2050 (soit près de 20% de la puissance électrique, 40 GW).

Mais les professionnels doivent être pleinement consultés sur les projets. C'est essentiel. Des études d'impact sérieuses et complètes doivent être menées pour identifier les conséquences sur la pêche et des soutiens doivent être apportés pour mieux faire coexister activités de pêche et développement des énergies renouvelables. Nous avons d'ailleurs engagé 50M€ pour développer nos connaissances des environnements marins et des ressources halieutiques.

D'autres pays ont réussi à conjuguer développement des éoliennes et activités de pêche. Il existe donc une voie possible, à nous de l'emprunter.

Valérie Pécresse, Les Républicains

Comme expliqué dans ma réponse à la question précédente, je veillerai à ce que chaque projet majeur d'investissement dans l'économie maritime soit étayé par des études d'impact rigoureuses, respecte l'approche écosystémique et fasse l'objet d'une consultation approfondie avec tous les secteurs en potentiellement impactés, en premier lieu la pêche. Je demanderai au gouvernement d'identifier le type de gouvernance le plus approprié. Je n'écarte aucune option *a priori*, y compris la protection explicite du secteur de la pêche par voie législative.

Cependant, le consensus et le compromis doivent être privilégiés en vu d'une cohabitation aussi harmonieuse que possible. S'il apparait clairement, à l'issue de consultations sérieuses et sincères de toutes les parties concernées, que cette cohabitation n'est pas possible, les autorités compétentes doivent savoir renoncer à un projet d'implantation, même prévu de longue date.

Eric Zemmour, Reconquête

Une fois élu, je mettrai fin à la construction de champs éoliens en mer. Cette activité, qui exclut la pêche et la navigation dans les espaces toujours plus nombreux dans lesquels le gouvernement actuel cherche à les imposer, et cherchera toujours plus à les imposer s'il est réélu, ne correspond pas à ma vision de l'utilisation qui doit être faite de la mer, espace national partagé. L'éolien fournit une énergie trop intermittente, trop faible par rapport à l'atout français incomparable qu'est l'énergie nucléaire. De plus, la fabrication des éoliennes, leur installation et leur maintenance provoquent des dégâts écologiques irrémédiables. Je protégerai nos espaces maritimes et leur fragile environnement en privilégiant des activités moins destructrices que cette bétonisation des fonds marins, comme la pêche ou les loisirs nautiques.